République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 octobre 2011

ZAC LA CROIX ACHAT DES PARCELLES A1340-A1344

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 octobre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés:

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. lean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Olivier LECOMTE suppléant de Mme Sylvie CONTRERAS, M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE suppléant de M.

Didier LAMONT, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations:

M. Franck DELPLACE à M. Jean-Pierre PECHIN, M. Eric PALOC à M. Jacques DONNADIEU, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques

DONNADIEU

Excusés:

M. Gérard CABELLO, M. Frédéric GREZES

Absents:

M. Jérome CASSEVILLE, M. Christian LASSALVY, M. Claude CARCELLER, M. Robert SIEGEL, Mme Catherine JOSIEN, Mme

Florence QUINONERO

our 37 Quorum: 23 Présents: 34 Votants: 37 Contre 0

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 19 mars 2007 par laquelle le conseil communautaire a voté la définition du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté de la Croix, commune de Gignac,

Vu que le dossier de création modifié a été approuvé par délibération du 18 avril 2011.

Vu la délibération le 18 février 2008 par laquelle les objectifs du programme local de l'habitat intercommunal ont été approuvés.

Vu que l'indivision ZAGO est propriétaire des parcelles A1340, classée en zone III NA du POS et A1344 classée en zone II NA du POS,

Vu l'estimation de France Domaines du 6 septembre 2011, évaluant les parcelles A1340 (2 530m²) et A1344 (6 680m²) à 100€/ m² de terrain nu.

Vu que l'indivision ZAGO est vendeur des parcelles A1340 et A1344,

Vu que ces parcelles sont intégrées dans le périmètre de la ZAC,

Considérant que ces parcelles serviront à l'aménagement du quartier d'habitat prévu dans la seconde tranche d'aménagement de la ZAC La Croix,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'acquérir les parcelles A1340 et A1344 situées sur la ZAC La Croix à Gignac, appartenant à l'indivision ZAGO, d'une superficie totale de 9 210m² sur la base de 100€/m² soit un montant total de 921 000€;

- d'autoriser M. Le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 531 le

Publication le

27 OCT 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 27 cm 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé: Louis VILLARET

nmune de communes

Réalisation: CCVH, Septembre 2011 Autoroute Z.A.C LA CROIX - Achat des parcelles A 1340 et A 1344 Biens en cours d'achat : accord de vente obtenu Commune de Gignac A 1340 Biens en cours d'achat : en préparation chez le notaire Périmètre de la Z.A.C. Statut des acquisitions Biens achetés

			1		T	
					Α.	
e jo	67 800,00 €	26 300,00 €	-		n zone IVN	
indemetitie de remploi					égration el	
	668 000,00 €	253 000,00 €			de leur int	
	3	8			us réserve	
					15 €/m², so	
				از	valuées à '	
NOM	ZAGO	ZAGO	svalinées 1	20000	e ont été é	
		LOGEMENT	oirie sont	Clark	la commun	
			- Sept	26.2.90	POS de	
Materials did Solds Characters and Characters are Solds press.	6680 TERRAIN NU	2530 TERRAIN NU	re mainten	400 6100	one NC du	
e e u	0899	5290.	es parcelles de terrain nu destinées à être maintenues en voirie sont évaluées 1 €	o p coon	Les parcelles et zone lind sont esumees a 100 cm², et a goum- en zone IV NA. Les parcelles actuellement classées en zone NC du POS de la commune ont été évaluées à 15 €/m², sous réserve de leur intégration en zone IVNA	
-	-		- Sab iiu c	V	nent cla	
		**	le ferrai		ctuellen	
n° de parcelle	344	340	celles	of los	rcelles a	
2°	114 A 1344	114 A 1340	Les pa		Les par	

FRANCE DC. ALINE HERAULT
Evaluations Domainales
Centre des Finances Publiques CLARFTAL
34953 N.W. 1PELLIER Gedex 2
Tél. 045220426. PARVILLER GEGEX 2
Tél. 045220426. PARVILLER

domentales